



Pertes de droits de douane de l'Afrique de l'Ouest sur les exportations de l'UE28-RU de T5 à T20 avec l'APE

Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr), 5 octobre 2016

Le tableau 1 présente les pertes de droits de douane (DD) de l'Afrique de l'Ouest (AO) sur les exportations de l'UE28 moins le Royaume-Uni (UE28-RU) en valeur FAB¹ de T (2015) à T20 (2035) si l'Accord de Partenariat Economique (APE) régional est mis en oeuvre.

Le pourcentage des DD sur les importations de produits libéralisés par rapport à l'ensemble des exportations de l'UE28-RU en valeurs FAB en T (2015) était de 76,3% pour l'AO, de 78,5% pour les 3 PED – dont 82,1% pour le Nigeria, 75,1% pour le Ghana et 67,7% pour la Côte-d'Ivoire – de sorte qu'il était de 73,8% pour les 13 PMA (pays les moins avancés, auxquels on assimile le Cap-Vert qui bénéficie du SPG +). C'est le Nigeria qui souffrirait le plus de l'APE et la Côte-d'Ivoire le moins.

Tableau 1 - Pertes de DD de l'AO sur les exportations FAB de l'UE28-RU en 2015 et jusqu'en 2035

	Exportations de l'UE et DD d'AO en T (2015)			Baisses de DD sur les produits libéralisés de T5 à T20			
	Exportations	DD sur FAB UE	Taux DD	T5 (2020)	T10 (2025)	T15 (2030)	T20 (2035)
Afrique de l'Ouest							
Produits exclus	6191,6	1090,5	17,61%	1090,5	1090,5	1090,5	1090,5
Produits libéralisés	19856,6	1706,2	8,59%	1367,8	679,7	65,6	0
Tous produits	26048,2	2796,7	10,74%	2458,3	1770,2	1156,1	1090,5
% produits libéralisés	76,30%	61%		55,60%	38,40%	5,70%	0%
Nigeria							
Produits exclus	1590	221	13,90%	221	221	221	221
Produits libéralisés	7275,4	635,1	8,73%	537,7	267,7	13,4	0
Tous produits	8865,4	856,1	9,65%	758,7	488,7	234,4	221
% produits libéralisés	82,10%	74,20%		70,90%	54,80%	5,70%	0%
Ghana							
Produits exclus	606,6	117,7	19,40%	117,7	117,7	117,7	117,6
Produits libéralisés	1833,3	150,9	8,23%	114,4	57,2	5,9	0
Tous produits	2430	268,6	11,05%	232,1	174,9	123,6	117,7
% produits libéralisés	75,14%	56,18%		49,29%	32,71%	4,79%	0%
Côte d'Ivoire							
Produits exclus	726,1	124,2	17,11%	124,2	124,2	124,2	124,2
Produits libéralisés	1520,7	118,3	7,78%	73,8	35,8	8,4	0
Tous produits	2246,7	242,5	10,79%	198	160	132,6	124,2
% produits libéralisés	67,68%	48,79%		37,29%	22,38%	6,35%	0%
Les 3 PED							
Produits exclus	2922,7	462,9	15,84%	462,9	462,9	462,9	462,8
Produits libéralisés	10629,4	904,3	8,51%	725,9	360,7	27,7	0
Tous produits	13542,1	1367,2	10,10%	1188,8	823,6	490,6	462,9
% produits libéralisés	78,49%	66,14%		61,11%	43,80%	5,65%	0%
Les 13 PMA							
Produits exclus	3268,9	627,6	19,20%	627,6	627,6	627,6	627,7
Produits libéralisés	9227,2	801,9	8,69%	641,9	319	37,9	0
Tous produits	12506,1	1429,5	11,43%	1269,5	946,6	665,5	627,6
% produits libéralisés	73,78%	56,10%		50,56%	33,70%	5,69%	0%

Source : Eurostat et offre tarifaire de l'AO à l'UE pour l'APE régional

Le pourcentage des DD sur les produits libéralisés par rapport à ceux perçus sur les exportations totales (produits exclus + libéralisés) FAB de l'UE28-RU en T (2015) était de 61% pour l'AO, dont de 66,1% pour les 3 PED – dont 74,2% pour le Nigeria, 48,8% pour le Ghana et 56,2% pour la Côte-d'Ivoire – et de 56,1% pour les 13 PMA. Ici encore, les pertes de DD seraient relativement les plus élevées pour le

¹ FAB (franco à bord) : prix d'un produit au lieu (port, aéroport, gare) du pays d'exportation. CAF (coût, assurances, fret) : prix d'un produit arrivé au lieu du pays d'importation, avant droits de douane.

Nigeria et les plus faibles pour le Ghana. Soulignons que le niveau des exportations de l'UE et les pertes de DD de l'AO doivent être pris ici dans un sens restreint, car elles ne tiennent pas compte de l'écart entre les valeurs FAB de l'UE28-RU et les valeurs CAF d'AO, des importations plus importantes et des pertes de DD de T5 à T20 dues à la hausse de la population d'AO, au détournement des échanges en faveur de l'UE et des pertes de TVA (taxe sur la valeur ajoutée) sur les importations, mais elles sont prises en compte dans les documents spécifiques sur l'AO, le Nigeria, le Ghana et la Côte-d'Ivoire.

Le taux moyen des DD sur toutes les exportations FAB de l'UE28-RU en 2015 a été de 10,7% en AO, dont de 10,1% dans les 3 PED – dont de 9,7% au Nigeria, de 8,2% au Ghana et de 7,8% en Côte-d'Ivoire – et de 8,7% dans les 13 PMA. Le taux moyen de DD sur les produits exclus a été environ double de celui sur les produits libéralisés : 17,6% contre 8,6% en AO, dont de 15,8% contre 8,5% dans les 3 PED – dont de 13,9% contre 8,7% au Nigeria, de 19,4% contre 8,2% au Ghana et de 17,1% contre 7,8% en Côte-d'Ivoire – et de 17,2% contre 8,7% dans les 13 PMA.

Le tableau 2 présente les pertes de DD sur les exportations FAB de l'UE28-RU de produits agricoles et de la pêche (chapitres 01 à 24 du système harmonisé des codes de commerce) en 2015.

Le pourcentage des importations de produits agricoles et de la pêche libéralisées en T (2015) a été de 37,5% en AO, dont de 41,6% dans les 3 PED – dont de 36,9% au Nigeria, de 32,1% au Ghana et de 56,2% en Côte-d'Ivoire – et de 33,2% dans les 13 PMA. On constate que le pourcentage des importations agricoles et piscicoles libéralisées a été environ moitié moindre que celui des importations totales libéralisées en AO (49,1%), dont de 53,1% dans les 3 PED – dont de 44,9% au Nigeria, de 42,7% au Ghana, mais de 83% en Côte-d'Ivoire – et de 45% dans les 13 PMA.

Tableau 2 – Pertes de DD de l'AO sur les exportations agricoles et piscicoles de l'UE28-RU en 2015

Millions d'euros	En T (2015)			Baisses des DD sur les exportations FAB de l'UE de T5 à T20			
	Exportations	DD sur FAB UE	Taux DD	T5 (2020)	T10 (2025)	T15 (2030)	T20 (2035)
Afrique de l'Ouest							
Produits exclus	2446,2	560,7	22,9%	560,7	560,7	560,7	560,7
Produits libéralisés	1469,1	89,5	6,1%	30,4	14,2	1,8	0
Tous produits	3915,3	650,2	16,6%	591,2	574,9	562,6	560,7
% produits libéralisés	37,5%	13,8%		5,1%	2,5%	0,3%	0%
Nigeria							
Produits exclus	687,4	117,3	17,1%	117,3	117,3	117,3	117,3
Produits libéralisés	402,4	23,9	5,9%	6,6	3,3	0,5	0
Tous produits	1089,8	141,2	13%	123,9	120,6	117,8	117,3
% produits libéralisés	36,9%	16,9%		5,3%	2,7%	0,4%	0%
Ghana							
Produits exclus	236,9	59,3	25%	59,3	59,3	59,3	59,3
Produits libéralisés	112,2	8,2	7,3%	5	2,5	0,1	0
Tous produits	349,1	67,5	19,3%	64,2	61,7	59,4	59,3
% produits libéralisés	32,1%	12,2%		7,7%	4%	0,2%	0%
Côte d'Ivoire							
Produits exclus	252,1	62,3	20,3%	62,3	62,3	62,3	62,3
Produits libéralisés	323,8	19,8	6,2%	8,3	3,4	0,2	0
Tous produits	576	82,1	14,4%	70,6	65,7	62,5	62,3
% produits libéralisés	56,2%	24,2%		11,8%	5,2%	0,4%	0%
Les 3 PED							
Produits exclus	1176,4	238,9	20,3%	238,9	238,9	238,9	238,9
Produits libéralisés	838,4	51,9	6,2%	19,9	9,2	0,8	0
Tous produits	2014,9	290,8	14,4%	258,7	248	239,7	238,9
% produits libéralisés	41,6%	17,8%		7,7%	3,7%	0,3%	0%
Les 13 PMA							
Produits exclus	1269,8	321,8	25,30%	321,8	321,8	321,8	321,8
Produits libéralisés	630,7	37,6	6%	10,5	5	1	0
Tous produits	1900,4	359,4	18,90%	332,5	326,9	322,9	321,8
% produits libéralisés	33,20%	10,50%		3,20%	1,50%	0,30%	0%

Source: Eurostat and the WA tariff offer to the EU for the EPA

En comparant les tableaux 1 et 2, on voit que :

- Le pourcentage des importations agricoles et de la pêche sur les importations totales venant de l'UE28-RU en 2015 a été de 15% en AO, dont de 14,9% dans les 3 PED – dont de 12,3% au

Nigéria, de 14,4% au Ghana et de 25,6% en Côte-d'Ivoire – et de 16,1% dans les 13 PMA. De toute évidence la Côte-d'Ivoire est la plus dépendante des importations agricoles et de la pêche venant de l'UE28-RU, ce qui illustre sa faiblesse sur ces produits en dépit de son important excédent sur tous les produits agricoles et de poisson en raison de ses très fortes exportations de produits de cacao et de thon transformé. Ce qui illustre le gros risque de l'APE, y compris de son APE intérimaire qui a commencé à être mis en oeuvre le 3 septembre puisque l'APE régional n'a toujours pas été signé par le Nigéria, le Ghana et la Mauritanie alors qu'il aurait dû l'être avant le 1^{er} octobre 2016.

- Le pourcentage des DD sur les importations agricoles et de la pêche en 2015 par rapport à celui sur toutes les importations en provenance de l'UE28-RU a été de 23,2% en AO, dont de 21,3% dans les 3 PED – dont de 16,5% au Nigeria, de 25,1% au Ghana et de 33,9% en Côte-d'Ivoire – et de 25,1% dans les 13 PMA. Le poids supérieur des DD sur les importations agricoles et de la pêche de la CI sur celui de l'ensemble de ses importations venant de l'UE28-RU est cohérent avec sa plus grande dépendance de ces importations que pour le reste de l'AO.

- Le pourcentage des DD sur les produits agricoles et de la pêche libéralisés par rapport à celui sur toutes les importations de produits libéralisés de l'UE28-RU en 2015 a été de seulement 5,2% en AO, dont de 5,7% dans les 3 PED – dont de 3,8% au Nigeria, 5,4% au Ghana et 16,7% en Côte-d'Ivoire – et de 4,7% dans les 13 PMA.

- Le pourcentage des DD sur les produits agricoles et de la pêche exclus de la libéralisation par rapport à toutes les importations exclues de l'UE28-RU en 2015 a été de 51,4% en AO, dont de 51,6% dans les 3 PED – dont de 53,1% au Nigéria, de 50,4% au Ghana et de 50,2% en Côte-d'Ivoire – et de 51,3% dans les 13 PMA.

Le tableau 3 montre la part de chaque Etat ou groupe d'Etats d'AO dans les importations totales libéralisées et dans les pertes annuelles et cumulatives de recettes douanières, une fois prises en compte les importations et les pertes supplémentaires de DD liées à l'écart entre la valeur FAB de l'UE28-RU et la valeur CAF AO, la forte hausse de la population, le détournement des échanges et les pertes de TVA sur les importations. Les pertes de recettes douanières sont la différence entre les recettes sans l'APE et celles avec l'APE.

Les pertes annuelles de l'AO grimpent de 696 M € en T5 à 4,476 Md€ en T20 (2035) et 5,538 Md€ en T35 (2050) et les pertes cumulées bondissent à 46,463 Md€ en T20 et 121,816 Md€ en T35. Les détails se trouvent dans les analyses spécifiques pour le Nigeria, le Ghana et la Côte-d'Ivoire.

Toutefois ces pertes ne se matérialiseraient que si l'APE régional était mis en oeuvre, ce qui ne semble plus probable puisque la date limite formelle pour le ratifier était le 1er Octobre 2016 et que le Nigeria, la Gambie et la Mauritanie ne l'ont même pas signé. Mais maintenant que le Ghana et la Côte-d'Ivoire ont ratifié leurs APE intérimaires (APEi), ils devront payer à partir de T5 des droits de douane pour leurs exportations vers les autres pays d'AO qui autrement seraient inondés des produits de l'UE28-RU que ces deux pays auraient importé sans DD. Et ces droits à payer seraient très importants puisque supérieurs aux droits SPG+NPF qu'ils auraient dû payer sur leurs exportations vers l'UE si elles ne mettaient pas en oeuvre leurs APEi.

En effet, comme la CI exporte davantage vers les autres pays de la CEDEAO que vers l'UE28-RU, les pertes cumulées de DD sur ses exportations vers ces pays dépasseraient les droits SPG + NPF que leurs exportateurs auraient dû payer à l'UE sans APE dès 2022 (1,277 Md€ contre

1,170 Md€). Alors que les pertes nettes cumulées de DD – sur les importations venant de l'UE28-RU ainsi que sur les exportations vers les autres Etats de la CEDEAO moins les DD SPG NPF sur ses exportations vers l'UE28-RU sans APEi – apparaissent dès 2021 puis explosent rapidement : de 241 M€ en 2021 à 1,964 Md€ en 2025, 4,873 Md€ en 2030, 8,177 Md€ en 2035 à la fin de la période de libéralisation, et l'extension à 2050 les ferait monter en flèche à 20 Md€!

Pour le Ghana, c'est en 2022 que les pertes cumulées dues à ses exportations vers les autres pays de la CEDEAO avec l'APE dépasseraient les droits cumulés SPG + NPF sans APE. Alors que les pertes nettes cumulées de DD sur les importations venant de l'UE28-RU, plus ceux à payer sur les exportations vers les autres Etats de la CEDEAO moins les droits SPG +NPF sur les exportations vers l'UE28-RU sans APE exploseraient à 1,281 Md€ en 2025, 3,391 Md€ en 2030, 5,924 Md€ en 2035, fin de la période de libéralisation, et l'extension à l'horizon 2050 monteraient en flèche le déficit net à 13,702 Md€!

La conclusion est limpide : le Ghana et la Côte-d'Ivoire n'ont aucun intérêt à mettre en œuvre leurs APE intérimaires déjà ratifiés mais doivent faire pression sur l'UE pour demander une nouvelle dérogation à l'OMC ou à leur accorder le statut de SPG+.

Tableau 3 – Pertes de recettes à l'importation (DD+TVA) avec APE de T5 à T20 et T35 (2050)

Millions d'euros	T	T5	T10	T15	T20	T35
Afrique de l'Ouest						
Importations libéralisées	32267	35226	38267	41530	44916	55577
Pertes annuelles	0	696	2421	4004	4476	5538
Pertes cumulées	0	696	8515	25050	46463	121816
Nigéria						
Importations libéralisées	9458	12870	13960	15099	16281	19968
Pertes annuelles		181	784	1359	1492	1830
Pertes cumulées		181	2556	8076	15267	40271
Ghana						
Importations libéralisées	2382	3200	3417	3628,8	3840,4	4452
Pertes annuelles		73,7	211	334,5	366,6	425
Pertes cumulées		73,7	796	2200	3967	9923
Côte d'Ivoire						
Importations libéralisées	2471	2676	2892	3119	3355	4126
Pertes annuelles		121	203	268	303	377
Pertes cumulées		121	954	2196	3638	8748
Les 3 pays en développement						
Importations libéralisées	13817	18746	20269	21846	23476	28546
Pertes annuelles		376	1198	1961	2161	2632
Pertes cumulées		376	4306	12472	22872	58942
Les 13 PMA (le Cap Vert leur est assimilé du fait de son statut SPG+)						
Importations libéralisées	18450	16480	17998	19683	21440	27031
Pertes annuelles		320	1223	2043	2315	2906
Pertes cumulées		320	4209	12578	23591	62874
Share of liberalized imports						
Les 3 PED	42,8%	53,2%	53%	52,6%	52,3%	51,4%
Nigéria	29,3%	36,5%	36,5%	36,4%	36,2%	35,9%
Ghana	7,4%	9,1%	8,9%	8,7%	8,6%	8%
Côte d'Ivoire	6,1%	7,6%	7,6%	7,5%	7,5%	7,4%
Les 13 PMA	57,2%	46,8%	47%	47,4%	47,7%	48,6%
Share of cumulative losses of customs revenues						
Les 3 PED		54%	50,6%	49,8%	49,2%	48,4%
Nigéria		26%	30%	32,2%	32,9%	33,1%
Ghana		10,6%	9,3%	8,8%	8,5%	8,1%
Côte d'Ivoire		17,4%	11,2%	8,8%	7,8%	7,2%
Les 13 PMA		46%	49,4%	50,2%	50,8%	51,6%